

renvoyé à la Préfecture
le 20/1/67. n° 108

AFFAIRE N° 2. - Demande de bourse en faveur de l'enfant
GRONDIN Jean-Paul présentée par sa mère Madame Judes GRONDIN

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 8 Septembre dernier, Madame Judes GRONDIN demeurant à Saint-Denis 225 (ter) rue du Maréchal Leclerc sollicite l'attribution d'une bourse pour son fils Jean-Paul qui est un élève de quatrième au CEG de l'Ecole Centrale.

L'intéressée perçoit un salaire mensuel de 10.000 Frs. Son mari n'a pas d'emploi régulier, et il exécute de petits travaux de menuiserie qui lui rapportent environ 9.000 Frs par mois.

Le ménage arrive difficilement à subvenir aux besoins d'une famille de 5 personnes.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet. Le montant de la bourse s'élève à 60.000 frs par an et les crédits sont prévus au chapitre 413 art. 655 du Budget.

Après avoir donné lecture des notes de l'élève GRONDIN Jean-Paul, le Maire met aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Approuvé
M. Louis le 14 Février 1967
Le Maire
Le Secrétaire J. Fernal
Signé: J. Cluchant

renvoyé à la Préfecture
le 5/1/67 n° 7.